



Taxe d'Apprentissage

Hygiène, Propreté et Services Associés

2012

Date limite de versement
29 février 2012

La taxe d'apprentissage est la principale source de financement du CFA. Cette ressource représente aujourd'hui plus de **60 % du budget**.

Depuis plus de 24 ans, le CFA Propreté inhni Ile-de-France forme les professionnels du secteur de l'hygiène, de la propreté, de l'environnement et des services associés. Pour fonctionner et maintenir la qualité des formations et celle des équipements, **le CFA a besoin de ces financements.**

Nous avons plus que jamais besoin de vous !

Verser votre taxe d'apprentissage au CFA Propreté inhni Ile-de-France, **c'est accomplir l'indispensable acte responsable de soutien à l'outil de formation d'excellence du secteur qui forme, pour vous, vos collaborateurs à votre métier.**

Avec mon équipe et l'ensemble des apprentis du CFA, je vous remercie par avance du soutien que vous voudrez bien nous témoigner.

Jacky Mongodin
Directeur

CFA Propreté inhni Ile-de-France

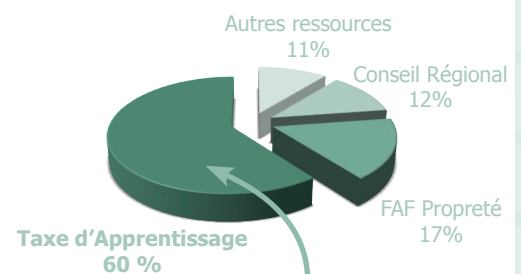
inhni
PROPRETÉ
ENVIRONNEMENT
SERVICES ASSOCIÉS
CONSULTANTS & FORMATEURS

CFA Propreté

En 2012, la contribution permettra :

- ➔ d'investir dans le matériel et renouveler les machines (monobrosses, aspirateurs, chariots, injection-extraction, canons à mousse, autolaiveuses...)
- ➔ de réaménager régulièrement les locaux pour refléter l'exacte réalité de vos chantiers et sites de production
- ➔ de mettre en place de nouveaux modules et développer de nouvelles méthodes pédagogiques pour mieux former vos collaborateurs

Le financement du CFA Propreté :



Vous agissez directement
là pour votre secteur !

**Investissez dans les compétences
du secteur, soutenez votre CFA Propreté**



Assurez-vous que l'ensemble de vos fonds soutiendront bien vos intérêts : votre secteur et vos futurs collaborateurs !

VOUS ÊTES « TAXE RESPONSABLE »

Versez systématiquement votre taxe d'apprentissage à l'OCTA du métier, il est là pour ça. C'est l'assurance que tous les fonds serviront directement la profession.

Votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage :
OCTA FEP - 34 boulevard Maxime Gorki - 94800 Villejuif

UN ACTE TRÈS RESPONSABLE

• Vous avez des apprentis ?

⇒ Vérifiez que vos apprentis sont bien reportés et notés sur votre bordereau de taxe afin de garantir le versement du concours obligatoire (quota) du financement de leur formation au CFA.

⇒ Puis, affectez le quota libre restant et le barème A, B et C au CFA Propreté pour pérenniser l'outil de formation de vos apprentis et pour confirmer votre engagement dans l'apprentissage et votre soutien au métier.

• Vous n'avez pas encore d'apprenti ?

⇒ Affectez toute votre taxe d'apprentissage au CFA Propreté !

Il est capital que vous limitiez au strict minimum l'affectation de votre taxe aux établissements hors secteur. En attribuant cet argent à d'autres écoles hors propreté, il est donc définitivement perdu pour votre métier. Il ne participe plus au développement des compétences de vos futurs collaborateurs mais favorise directement d'autres branches professionnelles et peut-être même votre propre concurrence !

Pour rappel, notre CFA Propreté est habilité à percevoir toute la taxe d'apprentissage : quota libre et barème sur les catégories A, B et la catégorie C par cumul.

Rejoignez, par cet acte responsable, la grande majorité des entreprises du secteur, participez activement à l'avenir de votre métier !

Calculons ensemble votre
taxe d'apprentissage

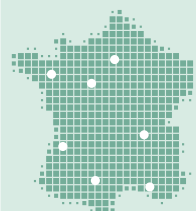
**Nous remplissons avec vous
votre bordereau**

Contactez un de nos conseillers
au **01 46 77 47 35**
et laissez vous guider

Attention !
**Date limite de versement
29 février 2012**

Info conseil au
01 46 77 47 35

Coordonnées du CFA Propreté inhni Ile-de-France



34 boulevard Maxime Gorki
94800 Villejuif

Tél.: 01 46 77 40 40
Fax : 01 47 26 83 27
Mél : cfa.idf@inhni.com



PROMESSE DE VERSEMENT

Taxe d'Apprentissage 2012

Hygiène, Propreté et Services Associés

Merci de nous retourner cette promesse de versement afin de permettre le suivi précis de votre dossier.

Entreprise*:

Siret*:

Code NACE : Nombre de salariés (ETP) :

Personne remplissant la promesse :

Personne référente sur la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise :

.....

Pouvons-nous contacter directement cette personne ? oui non

Téléphone*:

Mél*:

Masse salariale approximative de votre entreprise : €

J'affecte au CFA Propreté inhni Ile-de-France :

la totalité de ma taxe d'apprentissage

le montant suivant : €

par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de taxe d'apprentissage suivant :

OCTA FEP - 34 boulevard Maxime Gorki - 94800 Villejuif

Autre OCTA :

Adresse postale :

.....

Date : / /

Signature / cachet :

Merci de votre soutien !

(*: champs à remplir obligatoirement)

Promesse à retourner par courrier (cf adresse au verso), par fax ou par mél :

Fax : 01 47 26 83 27 - Mél : cfa.idf@inhni.com

Investissez dans la démarche
d'excellence : versez votre
Taxe d'Apprentissage
au CFA Propreté !



**Filière
Propreté
Hygiène et
Services
Associés**

.....

**La filière
d'Excellence
de métier,
du CAP au
Master (Bac+5)**

“ L'expertise du métier ”

inhni - CFA Propreté Ile-de-France
Monsieur Jacky Mongodin - Directeur
34 boulevard Maxime Gorki
94808 VILLEJUIF Cedex